

Inscription au Service Portage à domicile

1 – Objet :

La Médiathèque Le 20 met en place un service de portage de documents à domicile pour les personnes qui sont dans l'incapacité temporaire ou permanente de se déplacer.

L'objectif est de rompre l'isolement et permettre un accès à l'information, à la culture et aux loisirs.

2 – Inscription :

Le service est gratuit mais le bénéficiaire du service doit être inscrit comme usager de la médiathèque.

La demande d'accès au service peut se faire par téléphone.

3 – Visites:

Les visites sont assurées par les membres de l'équipe de la médiathèque, agent ou bénévole. Chacun assure les visites d'une ou plusieurs personnes.

Chaque visite est planifiée à l'avance en concertation avec le bénéficiaire.

Le bénéficiaire, comme le bibliothécaire visiteur, s'engagent à prévenir l'autre partie en cas de modification ou d'annulation du rendez-vous.

Le service peut prendre fin ou être interrompu sur simple demande du bénéficiaire.

4 – Emprunts:

Le bénéficiaire peut emprunter à chaque visite jusqu'à 8 documents, quel que soit le support, dont 2 nouveautés maximum.

En dehors du nombre de documents empruntables les modalités de prêt sont celles du règlement ReBOND en vigueur.

Un formulaire de sélection de documents est disponible pour aider au choix et répondre le mieux possible aux demandes.

NOM :	Prénom :
Adresse :	Tel :
N° de carte ReBOND :	Nom visiteur :

Date et signature du bénéficiaire :